

Commission médicale nationale 2025

**Présentielles (FFTA) Mars et Octobre 2025
Échanges courriels & visioconférences**

Missions de la commission (1)

- D'assurer l'organisation de la surveillance médicale réglementaire des **sportifs de haut niveau** et inscrits dans le projet de performance fédérale.
- De définir les modalités de délivrance du **certificat de non contre-indication** à la pratique de la ou des disciplines fédérales.
- De définir et de mettre en œuvre la **politique et la réglementation sanitaire fédérale** à destination de l'ensemble des licenciés ainsi qu'organiser la médecine fédérale.
- D'émettre des avis, de faire des propositions et de participer à la réflexion sur tout sujet à caractère médical dont elle se saisira ou qui lui sera soumis par les instances fédérales nationales, régionales et locales.
- D'élaborer un budget de fonctionnement à soumettre aux instances dirigeantes fédérales.
- De participer à l'élaboration du **volet médical de la convention d'objectifs du ministère chargé des sports.**
- De **statuer sur les litiges se rapportant à l'ensemble de son champ de compétence.**

Missions de la commission (2)

D'émettre des avis, de faire des propositions et de participer à la réflexion sur tout sujet à caractère médical dont elle se saisira ou qui lui sera soumis par les instances fédérales nationales, régionales et locales, notamment relatifs à :

- **la surveillance médicale des sportifs,**
- la veille épidémiologique,
- **la lutte et la prévention du dopage,**
- **l'encadrement des collectifs nationaux,**
- la formation continue,
- des programmes de recherche,
- **des actions de prévention et d'éducation à la santé,**
- **l'accessibilité des publics spécifiques,**
- **les contre-indications médicales liées à la pratique de la discipline,**
- **l'établissement des catégories,**
- **les critères de surclassement,**
- **des dossiers médicaux litigieux de sportifs,**
- l'organisation et la participation à des colloques, des congrès médicaux ou médico-sportifs...
- les publications (pour toutes publications, travaux ou conférences en rapport avec sa fonction, tout professionnel de santé de la FFTA devra se conformer aux dispositions en vigueur au sein de la fédération fixée par le règlement intérieur).

Commission médicale nationale

Le Président de la commission médicale nationale est le médecin fédéral national.

La CMN est composée de huit membres.

Le médecin élu au sein de l'instance dirigeante, le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire, le médecin des Equipes de France et le kinésithérapeute fédéral national sont membres de droit de la commission médicale.

Sont invités à participer à ces réunions :

- le Président de la Fédération
- le DTN ou son adjoint

Commission médicale nationale 2025

Les membres de la Commission Médicale Nationale sont **nommés par le Président de la FFTA** sur proposition du Médecin Fédéral National, parmi des médecins ou kinésithérapeutes,

docteurs en médecine ou titulaires d'un diplôme d'état de masseur kinésithérapeute (MKDE), inscrits à leur conseil de l'ordre respectif, reconnus compétents dans la discipline sportive.

Ils sont **tenus de respecter le secret médical et la charte éthique et déontologique de la FFTA.**

La composition de la Commission Médicale Fédérale est **soumise à l'approbation du Comité Directeur de la FFTA.**

L'action de la CMN est organisée **en lien avec la Direction Technique Nationale.**

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu adressé au Président de la Fédération et au Directeur Technique National, **compte-rendu qui devra respecter le secret médical.**

Le samedi 4 octobre de 9h à 16h au siège de la Fédération
12 Place Georges Pompidou 93160 NOISY LE GRAND

Ci-joint l'ordre du jour :

- Suivi médical des athlètes de Haut Niveau et Espoir
- Lutte anti dopage
- Suivi médical et paramédical des équipes de France
- Poursuite de la mise à jour du guide du médecin fédéral
- Suivi des transgenres
- Questions diverses
- Date de la prochaine commission médicale

Après midi (CONFIDENTIEL MÉDICAL)

- Suivi médical des athlètes de haut niveau, analyse des dossiers médicaux et des candidatures CREPS et SPORTS-ÉTUDES

Commission médicale nationale 2025

COMPOSITION ACTUELLE

Contact : com-medicale@ffta.fr

- Dr Alain TAGLANG (Président)
- Dr Yann BRIAND (Bretagne)
- Dr Aurélien DAUX (médecin des équipes de France)
- Dr Alain GUZMANN (Hauts de France)
- Dr Henri MAS (Nouvelle-Aquitaine)
- Dr Stéphane PONSODA (Pays de la Loire)

- Dominique SAUBION (MKTDE)
- Hervé TOGGWILER (MKTDE)

Invités :

- ... Anne RECULET (référente DTN), ne participe pas aux discussions couvertes par le secret médical
- - le DTN
- - le Président de la Fédération

Commission médicale nationale 2025

MÉDECINS FÉDÉRAUX RÉGIONAUX

1- AURA : Dr Katell LE SAOUT

2- BOURGOGNE FRANCHE COMTE : Dr Philippe PASSERON

3- BRETAGNE : Dr Yann BRIAND

4- CENTRE VAL DE LOIRE : Dr Muriel BATARD

5- CORSE :

6- GRAND EST : Dr Hélène DELMOTTE

7- HAUTS DE FRANCE : Dr Robert SEROUYA

8- ILE DE FRANCE : Dr Laurent DEYRIS

9- NORMANDIE : Dr Isabelle GUERYKALISZCAK

10- NOUVELLE AQUITAINE :

11- OCCITANIE : Dr Michel HENNER

12- PAYS DE LA LOIRE : Dr Stéphane PONSODA

13- PACA REGION SUD : Dr Alain TAGLANG

OUTRE-MER : 14- REUNION : 15- GUYANE : 16- GUADELOUPE : 17- NOUVELLE CALEDONIE : 18- MARTINIQUE : 19-POLYNESIE :

Commission médicale nationale 2025

LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS

1- AUVERGNE-RHÔNE ALPES :

- Dr Katell LE SAOUT
- Dr Françoise DAVAL

2- BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

- Dr Philippe PASSERON
- Dr Pierre FONTAINE
- Dr Jean Marc MENINI
- Dr Didier BREVOT
- Dr Dominique MENOT
- Dr Johan MALPICA

3- BRETAGNE :

- Dr Yann BRIAND

4- CENTRE VAL DE LOIRE :

- Dr Muriel BATARD (Chateauroux)
- Dr Patrick VIEL (Chateauroux)

5- CORSE :

6- GRAND EST :

- Dr Hélène DELMOTTE

7- HAUTS DE FRANCE :

- Dr Robert SEROUYA
- Dr Alain GUZMANN

8- ILE DE FRANCE :

- Dr Laurent DEYRIS

9- NORMANDIE :

- Dr Isabelle GUERYKALISZCAK (Rouen)

10- NOUVELLE AQUITAINE :

11- OCCITANIE :

- Dr Michel HENNER
- Dr Henri MAS

12- PAYS DE LA LOIRE :

- Dr Stéphane PONSODA (Rouans 44)

13- PACA REGION SUD :

- Dr Alain TAGLANG
- Dr Jacques PETITJEAN
- Dr Christine ESCOFFIER

14- RÉUNION :

15- GUYANE :

16- GUADELOUPE :

17- NOUVELLE CALÉDONIE :

18- MARTINIQUE :

19- POLYNÉSIE

modifications discutées en commission médicale, mais doivent être votées en CA pour être validées

Certificat Médical « Spécial U 11 »
Tirant des arcs de plus de 18 livres
(puissance marquée sur les branches de l'arc)

Je soussigné(e), Docteur

RIEN NE CHANGE

Demeurant :

Médecin Agréé par la FFTA, certifie avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Poids : Taille :

Licencié au club de :

N° licence FFTA :

Utilisant un Arc Classique, avec ou sans viseur de : pouces et de : lbs
(longueur et puissance marquées sur les branches de l'arc).

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable à la compétition

N.B. : l'intéressé(e) conserve ce document et le présente au Greffe des compétitions avec sa licence U 11.

Certificat établi le / /

Signature et cachet du médecin fédéral Agréé

modifications discutées en commission médicale, mais doivent être votées en CA pour être validées

**Certificat Médical Annuel
de simple surclassement U11 & U13**

RIEN NE CHANGE POUR LES U11 ET U13

Je soussigné(e), Docteur

Demeurant :

Médecin Agréé par la FFTA certifie avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Poids : Taille :

Licencié au club de :

N° licence FFTA :

Actuellement en dernière année de la catégorie :

☐ U 11 ☐ U 13

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable à un surclassement en catégorie :

☐ U 13 ☐ U 15

***N.B.** : l'intéressé(e) conserve ce document et le présente au Greffe des compétitions avec sa licence*

Certificat établi le / /

Signature et cachet du médecin fédéral Agréé

NOUVEAU !

modifications discutées en commission médicale,
mais doivent être votées en CA pour être validées

Certificat Médical Annuel de simple surclassement U15 & U18

Je soussigné(e), Docteur

Demeurant :

Médecin Agréé par la FFTA ou un médecin du sport certifie avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Poids : Taille :

Licencié au club de :

N° licence FFTA :

Actuellement en dernière année de la catégorie :

☐ U 15 ☐ U 18

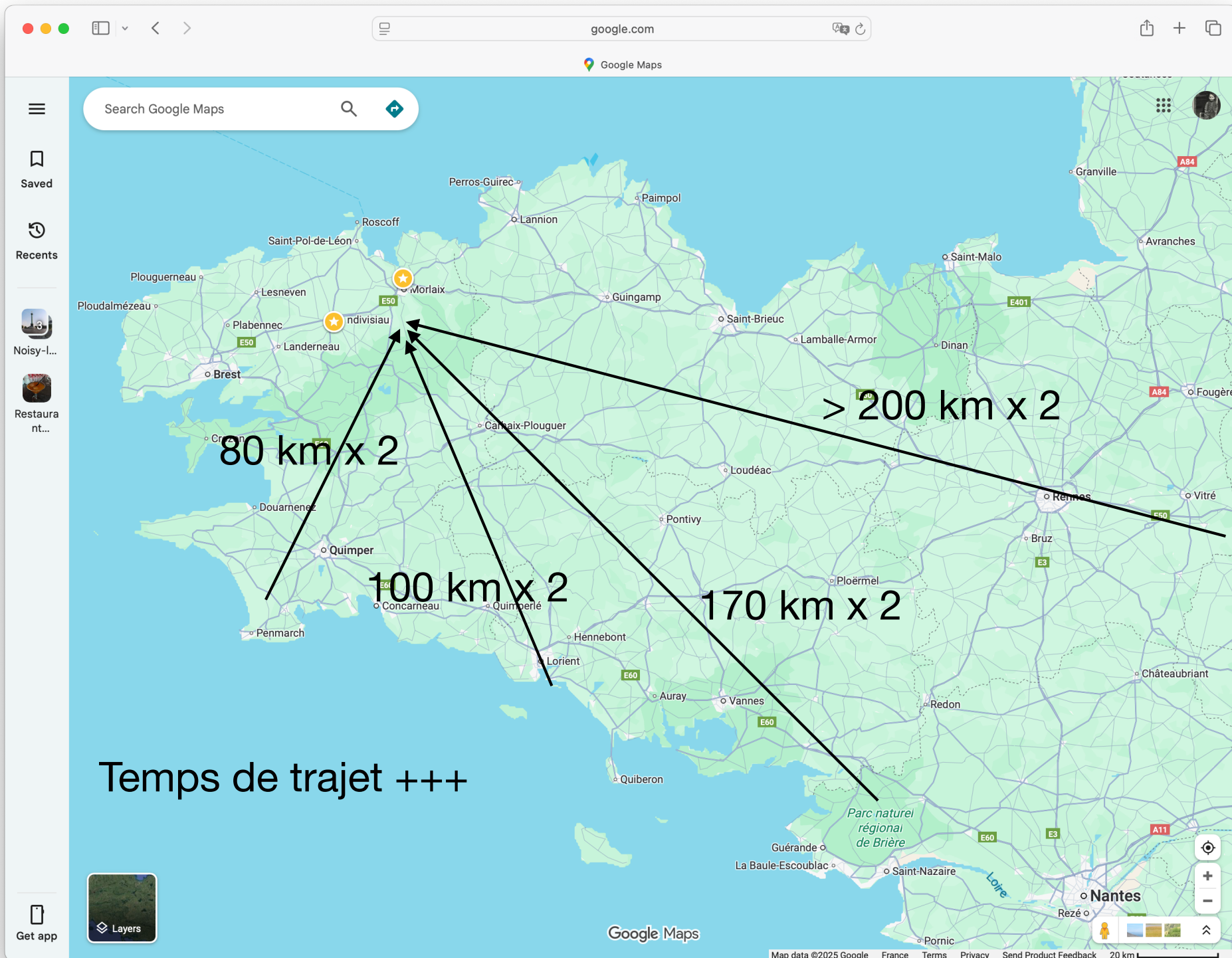
Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable à un surclassement en catégorie :

☐ U 18 ☐ U 21

N.B. : l'intéressé(e) conserve ce document et le présente au Greffe des compétitions avec sa licence

Certificat établi le / /

Signature et cachet du médecin fédéral Agréé ou le médecin du sport



BRETAGNE : 4 DÉPARTEMENTS

UN SEUL MÉDECIN AGRÉÉ

- MÉDECINS LICENCIÉS DANS VOS CLUBS
- OBJECTIF : AU MINIMUM 1 PAR DÉPARTEMENT
- FORMATION : RAPIDE ET SIMPLE, PAS D'EXAMEN 🤗
- PAS DE SURCHARGE, ACTIVITÉ LIMITÉE, EN MOYENNE UN À DEUX ARCHERS PAR AN
- SI VOUS VOULEZ LIMITER LES DÉPLACEMENTS ... À VOUS DE JOUER, MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENTS OU CAPITAINES DE CLUBS ET COMPAGNIES
- CANDIDATURES À M'ADRESSER : dryannbriand99@gmail.com